

INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2024/2025

1. INSCRIPTION EN LIGNE

Période des inscriptions en ligne **du lundi 13 mai au 19 Juillet 2024**. Au-delà de cette date, une **pénalité de 30 €** vous sera facturée, à l'exception des nouveaux arrivants.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante :

www.laregionvoustransporte.fr – [en car scolaire](#) – [Haute-Loire](#)

2. VOTRE UNIQUE INTERLOCUTEUR

La Communauté de Communes des rives du Haut-Allier reste votre interlocuteur principal en tant qu'Organisateur Secondaire des transports scolaires.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, BESOIN D'AIDE OU VOUS RENCONTREZ DES PROBLEMES

Personne contact : Céline SABATO au 04.71.77.26.51 / c.sabato@rivesduhautallier.fr

3. INFORMATIONS SELON LES SITUATIONS

Les enfants de **moins de 3 ans au 31 décembre** et les enfants résidants en **Lozère** ne sont pas concernés par l'inscription en ligne. Elle devra se faire sur fiche papier. Si celle-ci n'est pas jointe à ce courrier, **prendre contact avec le service des transports de la Communauté pour la demander.**

Le retour de la fiche d'inscription, avec la photo jointe, devra être adressé à la Communauté qui se chargera de les enregistrer (*adresse ci-dessous*).

Autres cas :

- Les familles qui ne sont **pas équipées** ou qui n'ont **pas d'accès internet** pourront s'adresser à la Communauté pour se procurer la fiche d'inscription papier et la retourner avant le 19 juillet 2024 sans oublier de joindre une photo.

Nouveauté :

- Les circuits concernant **les communes de Saint-Pal-de-Senoire et de Chastel** seront organisés et suivis dès cette nouvelle rentrée par la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier. Les inscriptions se font toujours en ligne.

4. LA CARTE DE TRANSPORT

Pour les circuits spéciaux (dit scolaire), la carte de transport papier sera envoyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes deuxième quinzaine d'août. **Le duplicata en cas de perte sera facturé 15 €.**

Il est important de **conserver les cartes magnétiques** qui ont été distribuées aux enfants prenant la **Ligne Régulière H10** (direction Brioude, Sainte-Florine, Brassac-les-Mines). Elles se réactiveront automatiquement lors du premier passage à la borne dans le car. **Sera considéré comme demande de duplicata, donc facturée 15 €, toute carte à remplacer.**

5. LES TARIFS ET LES MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs et les modalités de paiement sont fixés comme suit :

- Sur le territoire de la Communauté de Communes
 - Maternelles et primaires sur la Communauté : forfait 50 € facturé au 1^{er} trimestre
 - Collèges dans ou hors communauté : forfait 100 € facturé au 1^{er} trimestre
 - Lycées hors communauté : 225 € facturés en 3 fois 75 €
- Hors territoire de la Communauté de Communes et dans la Région Auvergne/Rhône-Alpes
 - Toutes écoles : 225 € facturés en 3 fois 75 €
- Hors Région Auvergne/Rhône-Alpes (Lozère)
 - Tous niveaux scolaires : 225 € facturés en 3 fois 75 €

Les tarifs à 50 € et à 100 € sont forfaitaires et ne peuvent être proratisés, cas particulier se rapprocher de la Communauté de Communes.

Le tarif à 225 € peut être proratisés au trimestre. **Attention tout trimestre entamé sera dû.**

En cas de désinscription, si la carte de transport scolaire n'est pas retournée, vous serez redevable de la somme demandée.

Service Transport Scolaire

Personne contact Céline SABATO au 04.71.77.26.51
Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier – 6 Place André Roux – BP10 – 43300 LANGEAC